



Contrat signé, et somme ne correspondant pas

Par **guzil**, le **26/11/2008** à **16:56**

Bonjour,

Je tiens une société de jeux en ligne, et j'ai souscrit il y a un an un contrat d'un an avec reconduction tacite, à une société de référencement.

J'ai donc versé 4000€ et ai bénéficié de leur service de référencement pour mon site internet.

Passé le délai d'un an, et n'ayant plus de nouvelles de cette société, j'ai totalement oublié de stopper le contrat à reconduction tacite...

Un an et deux mois plus tard, cette société me réclame donc 4000€ à nouveau pour une année.

Ne souhaitant pas continuer avec eux, ils me proposent de réinvestir ces 4000€ dans une de leur filiale, qui s'occupe de tout l'aspect publicitaire.

La société de référencement et moi, signons donc un protocole d'accord (envoyé en accusé réception) qui nous engage à ne plus passer par eux, et qui explique que nous réinjectons désormais ces 4000€ chez cette société publicitaire (dont nous signons un contrat nous liant tous les deux).

Un mois plus tard, la société de référencement me signale qu'elle a oublié de me mentionner que pour réaliser ce transfert de dossier, il faut que je débourse en plus 1400€ de frais de transfert ! somme qui n'a jamais été précisée nulle part.

Cette société est-elle en tort ou suis-je obligé de déboursier ces 1400€ tombés de nulle part...

Merci à tous !